



INFRASTRUCTURE D'ACCUEIL

OBJECTIFS CONCERNES

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">1.1 Aménager une seule porte d'entrée visiteurs à La Theurre2.1 Construire un bâtiment emblématique à l'entrée du site comprenant un centre d'accueil, un centre d'interprétation et un espace récréatif2.2 Intégrer le Centre Nature Les Cerlätze dans sa globalité dans la nouvelle structure3.3 Optimiser la capacité d'accueil du site | <ul style="list-style-type: none">4.2 Valoriser la culture et l'histoire du lieu5.3 Intégrer harmonieusement toute nouvelle infrastructure ou tout nouvel aménagement5.4 Privilégier les constructions et les énergies durables6.1 Développer des nouvelles ressources et assurer des retombées financières6.2 Etablir un business plan modulable6.3 Développer une stratégie marketing ambitieuse |
|---|---|

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- A Définir des aires d'implantation pour la construction d'un bâtiment et pour l'aménagement d'un espace récréatif dans le secteur de La Theurre à l'Est de la route cantonale
- B Construire à l'entrée du site un bâtiment emblématique comprenant un centre d'accueil et un centre d'interprétation

PROPOSITION DE MESURES

- A1 *Valoriser le hameau de La Theurre, site typique des Franches-Montagnes (fermes isolées, hameau, murs de pierres sèches, pâturages boisés, grands espaces, etc.)*
- A2 *Affecter les terrains nécessaires en zone à bâtir*
- B1 *Proposer un guichet d'information aux visiteurs, un relais de l'office du tourisme (point I) ainsi que des vitrines de promotion des entreprises jurassiennes*
- B2 *Proposer un espace d'information des parcs naturels régionaux du Doubs et du Chasseral*
- B3 *Aménager des salles d'exposition, pédagogiques, multimédias et de conférences ainsi qu'une cafétéria, une salle de pique-nique (écoles), un lieu de vente des produits du terroir et de l'artisanat local ainsi qu'une boutique souvenirs*
- B4 *Mener une réflexion sur la gestion de la cafétéria par un grand distributeur en contrepartie d'un engagement financier (sponsoring pour la réalisation et l'exploitation du complexe)*
- B5 *Proposer au niveau de la cafétéria des menus ou des produits de provenance régionale*
- B6 *Développer des synergies avec l'Auberge de la Couronne et/ou d'autres restaurateurs locaux en matière de restauration*
- B7 *Mettre à disposition des locaux administratifs, sanitaires et techniques pour la gestion et l'entretien du site*
- B8 *Réaliser une construction phare en termes de développement durable avec une architecture emblématique*
- B9 *Créer un vivarium ou un aquarium permanent*



PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- C Aménager un espace récréatif
- D Intégrer le Centre Nature Les Cerlatez dans la nouvelle infrastructure
- E Développer des synergies avec les infrastructures et sites touristiques environnants (hors du site)

PROPOSITION DE MESURES

- C1 Installer une place de jeu pour les enfants
- C2 Aménager des places couvertes et non couvertes de grilade et de pique-nique
- C3 Aménager un biotope didactique
- D1 Organiser des visites guidées, des expositions et des séminaires (découverte, sensibilisation, information, conseils)
- D2 Entretien, surveiller et gérer le site sensible
- D3 Développer une offre clé en main pour l'accueil de groupes (écoles, seniors, etc.)
- E1 Mettre en réseau l'offre touristique régionale



Maison de la réserve de Remoray.



Exemple de place de jeux pour les enfants.



Exposition dans un centre d'interprétation.



Salle de conférence et multimédia à Remoray.

PRIORITE DES PRINCIPES

- A : priorité 1
- B : priorité 2
- C : priorité 2
- D : priorité 2
- E : priorité 2

ESTIMATION DU COÛT DES PRINCIPES

- A : CHF 200'000
 - B : CHF 6'283'000
 - C : CHF 180'000
 - D : CHF 430'800
 - E : CHF 20'000
- Total : CHF 7'494'600**



STATIONNEMENT

OBJECTIFS CONCERNES

- 1.1 Aménager une seule porte d'entrée visiteurs à La Theurre
- 1.3 Améliorer et gérer le stationnement
- 3.1 Améliorer la desserte du site
- 3.2 Assurer la sécurité des déplacements
- 3.3 Optimiser la capacité d'accueil du site
- 5.2 Déplacer le tracé de la route cantonale (tronçon *La Theurre - Moulin de la Gruère*)
- 5.3 Intégrer harmonieusement toute nouvelle infrastructure ou tout nouvel aménagement
- 5.4 Privilégier les constructions et les énergies durables
- 6.1 Développer des nouvelles ressources et assurer des retombées financières

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- A Définir des aires d'implantation pour l'aménagement d'un parking et d'un parc pour les deux-roues dans le secteur de La Theurre à l'Est de la route cantonale
- B Aménager un parking végétalisé dimensionné de manière à éviter le parcage sauvage en toute saison aux abords de l'étang et de la route cantonale
- C Renforcer la mobilité douce et les transports publics sur l'axe Saignelégier-Tramelan

PROPOSITION DE MESURES

- A1 *Orienter ces infrastructures à proximité de la route cantonale*
- A2 *Affecter les terrains en zone à bâtir*
- B1 *Veiller à l'intégration dans le site paysager*
- B2 *Favoriser la perméabilité du revêtement*
- B3 *Assurer des places de stationnement pour les cars touristiques*
- B4 *Mettre en place une politique tarifaire (macaron, forfait, etc.)*
- C1 *Installer un parc pour les deux-roues abrité et sécurisé à proximité immédiate du centre d'accueil*
- C2 *Augmenter la fréquence des dessertes en transports publics*



Aperçu de l'aire d'implantation destinée au parking.



Stationnement intégré dans le milieu végétal.



Mise en place d'une politique tarifaire pour le parking.



Infrastructure associant arrêt de transports publics et parc pour les deux-roues.



Tronc d'arbre aménagé en parc à vélo sécurisé.



Station de réparation de vélo en libre service.

PRIORITE DES PRINCIPES

A : priorité 1

C : priorité 1

B : priorité 1

ESTIMATION DU COÛT DES PRINCIPES

A : CHF 50'000

C : CHF 80'000

B : CHF 630'000

Total : CHF 760'000



ROUTE CANTONALE

OBJECTIFS CONCERNES

- 1.1 Aménager une seule porte d'entrée visiteurs à La Theurre
- 3.1 Améliorer la desserte du site
- 3.2 Assurer la sécurité des déplacements
- 5.2 Déplacer le tracé de la route cantonale (tronçon La Theurre - Moulin de la Gruère)
- 5.3 Intégrer harmonieusement toute nouvelle infrastructure ou tout nouvel aménagement
- 5.4 Privilégier les constructions et les énergies durables

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- A Déplacer le tracé de la route cantonale
- B Protéger de manière durable (installations fixes) les amphibiens du trafic routier
- C Reconstituer le milieu naturel sur l'ancien tracé de la route cantonale
- D Garantir des itinéraires attractifs pour la mobilité douce

PROPOSITION DE MESURES

- A1 *Améliorer la sécurité des usagers, en particulier la mobilité douce*
- A2 *Veiller à l'intégration de l'infrastructure dans le site paysager*
- A3 *Rétablir une alimentation en eau naturelle du biotope marécageux*
- B1 *Equiper la route cantonale d'une installation fixe (passages inférieurs ou crapauds) entre La Theurre et Le Moulin de la Gruère*
- C1 *Supprimer les drainages de la route*
- C2 *Déconstruire la route*
- C3 *Végétaliser le milieu*
- D1 *Développer un itinéraire cyclable et un parcours pour roulottes en direction de Tramelan par le Nord de l'étang*
- D2 *Prolonger la piste cyclable en direction de La Chaux-des-Breuleux (La Suisse à Vélo, piste équestre, parcours pour roulottes)*
- D3 *Adapter de manière générale les itinéraires cyclables, les chemins de randonnées pédestres, les réseaux équestres et les pistes d'activités hivernales*



Avant-projet de réaménagement du tracé routier.



Piste pour cavaliers.



Promenade en roulottes.



Piste de ski de fond.



Parcours en raquettes à neige.

PRIORITE DES PRINCIPES

A : priorité 1

C : priorité 1

B : priorité 1

D : priorité 1

ESTIMATION DU COÛT DES PRINCIPES

A : CHF 7'660'000

C : CHF 460'000

B : CHF 1'000'000

D : CHF 320'000

Total : CHF 9'440'000



ACTIVITES AUTOUR DE L'ETANG

OBJECTIFS CONCERNES

- 1.1 Aménager une seule porte d'entrée visiteurs à La Theurre
- 3.1 Améliorer la desserte du site
- 3.3 Optimiser la capacité d'accueil du site
- 4.1 Favoriser la valeur de sanctuaire
- 4.2 Valoriser la culture et l'histoire du lieu
- 4.3 Développer des activités didactiques, éducatives et ludiques, adaptées autour de l'étang et en relation avec l'infrastructure d'accueil
- 4.4 Renforcer la gestion et l'encadrement des activités
- 4.5 Développer un concept signalétique
- 4.6 Définir une zone de tolérance autour de l'étang
- 5.3 Intégrer harmonieusement toute nouvelle infrastructure ou tout nouvel aménagement
- 5.4 Privilégier les constructions et les énergies durables

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- A Aménager un parcours « tout public »
- B Entretien d'un parcours « nature »
- C Canaliser les visiteurs dans le secteur de La Theurre avant de pénétrer dans la réserve naturelle
- D Définir une zone de tolérance liée aux activités de détente
- E Réaliser des stations de découverte et des lieux d'observation du site
- F Mettre en place un concept signalétique sur le modèle du concept cantonal des réserves naturelles

PROPOSITION DE MESURES

- A1 *Construire un cheminement en platelage bois autour de l'étang (avec miséricordes)*
- A2 *Adapter le circuit à la mobilité réduite (pente, croisement, etc.)*
- B1 *Aménager un chemin avec un revêtement minimal (copeaux de bois)*
- B2 *Préserver la zone de la presqu'île et des Sables*
- C1 *Aménager un sentier du comportement*
- C2 *Aménager une barrière naturelle autour de l'étang*
- C3 *Forcer les visiteurs à passer par le bâtiment d'accueil*
- D1 *Délimiter la zone sur le terrain*
- D2 *Tolérer la baignade et le patinage et dissuader ces activités en dehors de la zone de tolérance*
- D3 *Stabiliser la rive à cet endroit*
- E1 *Localiser les stations de découverte sur le parcours « tout public »*
- E2 *Aménager des espaces de découvertes, des cabanes et une tour d'observation*
- F1 *Installer des panneaux de direction, d'information, d'interdiction et de sensibilisation, voire des systèmes audioguidés*



Illustrations de sentiers sur platelage, avec stations de découverte.

(Source : Les tourbières de Frasne, © ARIETUR—Communauté de Communes de Frasne-Drueon)



Parcours « nature ».



Cabane d'observation.



Concept signalétique des réserves naturelles du canton du Jura.



Exemple de station de découverte.

PRIORITE DES PRINCIPES

- | | |
|----------------|----------------|
| A : priorité 1 | E : priorité 2 |
| B : priorité 2 | F : priorité 1 |
| C : priorité 1 | |
| D : priorité 1 | |

ESTIMATION DU COÛT DES PRINCIPES

- | | |
|-----------------|----------------------------|
| A : CHF 306'000 | E : CHF 100'000 |
| B : CHF 70'000 | F : CHF 50'000 |
| C : CHF 110'000 | |
| D : CHF 30'000 | Total : CHF 666'000 |



MOULIN DE LA GRUERE

OBJECTIFS CONCERNES

- 4.2 Valoriser la culture et l'histoire du lieu
- 4.3 Développer des activités didactiques, éducatives et ludiques adaptées autour de l'étang et en relation avec l'infrastructure d'accueil
- 4.4 Renforcer la gestion et l'encadrement des activités
- 4.7 Valoriser le site de la scierie et les anciens moulins
- 5.3 Intégrer harmonieusement toute nouvelle infrastructure ou tout nouvel aménagement
- 5.4 Privilégier les constructions et les énergies durables
- 6.1 Développer des nouvelles ressources et assurer des retombées financières

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- A Valoriser les anciens moulins et la scierie

- B Développer le thème de l'énergie renouvelable

- C Réglementer l'accès à l'étang de la Gruère depuis la route cantonale

PROPOSITION DE MESURES

- A1 *Aménager l'accès à l'emposieu du Moulin de la Gruère et valoriser les vestiges des moulins*
- A2 *Développer un concept pédagogique autour des activités de la scierie et de l'ancienne forge*
- A3 *Associer les partenaires privés de la scierie à cette démarche*

- B1 *Présenter les énergies du passé et du futur*
- B2 *Sensibiliser le public aux économies d'énergie et à la production d'énergie renouvelable*
- B3 *Proposer des activités didactiques et ludiques*
- B4 *Accompagner techniquement des porteurs de projets*
- B5 *Associer les partenaires privés de l'énergie (vitrine de promotion)*

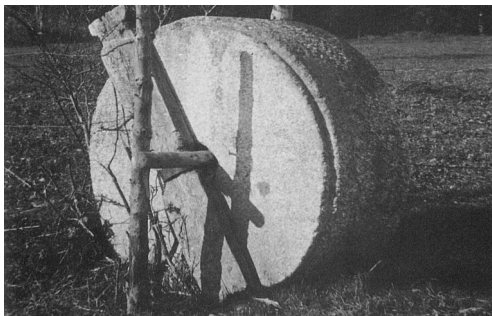
- C1 *Interdire l'accès au public et le parcage*
- C2 *Autoriser un accès technique et de secours*



Exemple d'un ancien moulin remis en état.



Scierie de la Gruère.



Meule du Moulin de la Gruère, aujourd'hui disparue.



Exemples de panneaux didactiques.



Promotion des énergies renouvelables.



Sensibilisation aux économies d'énergie.

PRIORITE DES PRINCIPES

A : priorité 3

C : priorité 1

B : priorité 3

ESTIMATION DU COÛT DES PRINCIPES

A : CHF 430'000

C : CHF 20'000

B : CHF 200'000

Total : CHF 650'000



SITE MARECAGEUX

OBJECTIFS CONCERNES

- 2.2 Intégrer le Centre Nature Les Cerlatez dans sa globalité dans la nouvelle infrastructure
- 4.1 Valoriser la valeur de sanctuaire
- 4.4 Renforcer la gestion et l'encadrement des activités
- 5.1 Compenser le développement touristique par la mise en œuvre du plan de gestion du site
- 5.3 Intégrer harmonieusement toute nouvelle infrastructure ou tout nouvel aménagement
- 5.4 Privilégier les constructions et les énergies durables

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- A Mettre en œuvre le plan de gestion du site

- B Mettre en place une équipe de gardiens-techniciens

- C Concentrer les activités humaines autour de l'étang principal (voir Fiche n°4)

PROPOSITION DE MESURES

- A1 *Conserver les biotopes marécageux*
- A2 *Conserver les autres éléments naturels*
- A3 *Conserver les éléments géomorphologiques*
- A4 *Respecter la qualité des eaux*
- A5 *Poursuivre l'exploitation agricole caractéristique*
- A6 *Veiller à une gestion sylvicole adaptée*
- A7 *Conserver les témoins historico-culturels*
- A8 *Maintenir une desserte à faible densité*
- A9 *Veiller à une structure du bâti adaptée*
- A10 *Autoriser uniquement des constructions à des fins agricoles*
- A11 *Veiller à une exploitation touristique adaptée*

- B1 *Gérer les visiteurs et entretenir le site*
- B2 *Confier l'organisation et la gestion de cette fonction au Centre Nature Les Cerlatez*

- C1 *Interdire la baignade et le patinage à l'étang du Poley*
- C2 *Interdire la baignade et le patinage à l'étang du Gros Bois Derrière*



Vue aérienne de l'étang de la Gruère.



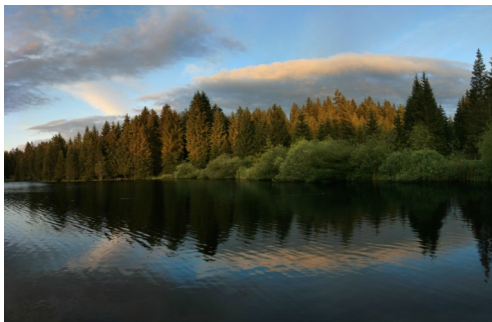
Libellule à quatre taches.



Rive de l'étang de la Gruère.



Travaux de consolidation des rives de l'étang.



Étang de la Gruère en automne.



Coucher de soleil sur la Gruère.

PRIORITE DES PRINCIPES

A : priorité 1

C : priorité 1

B : priorité 2

ESTIMATION DU COÛT DES PRINCIPES

A : CHF 705'000

C : CHF 0

B : CHF 0

Total : CHF 705'000

Plan directeur localisé cantonal
 "Etang de la Gruère"

Information et participation du au

Adopté par décision du Gouvernement de la République et Canton du Jura
 le

Au nom du Gouvernement de la République et Canton du Jura

Président
 Sigismond Jacquot
 Chancelier d'Etat

Le Chancelier certifie l'exactitude des indications ci-dessus
 Delémont, le

Sigismond Jacquot
 Chancelier d'Etat

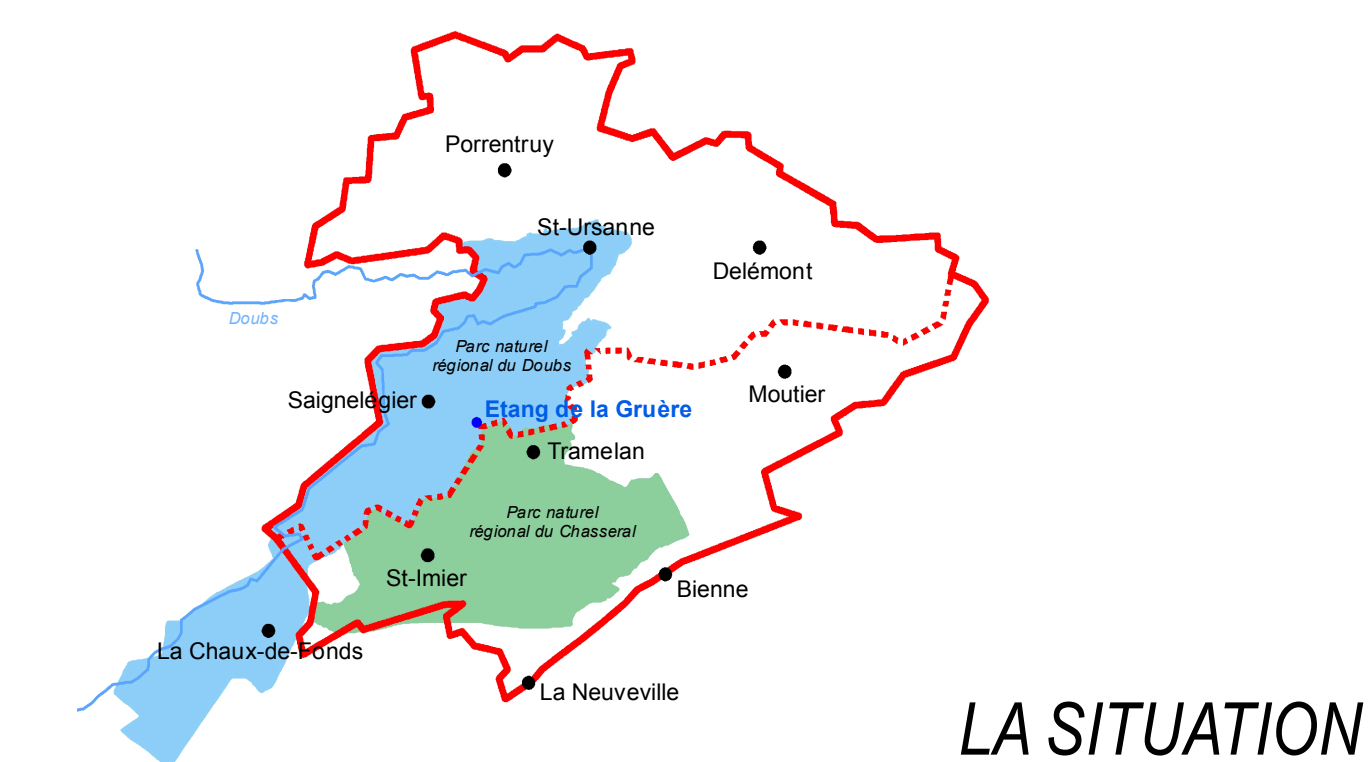
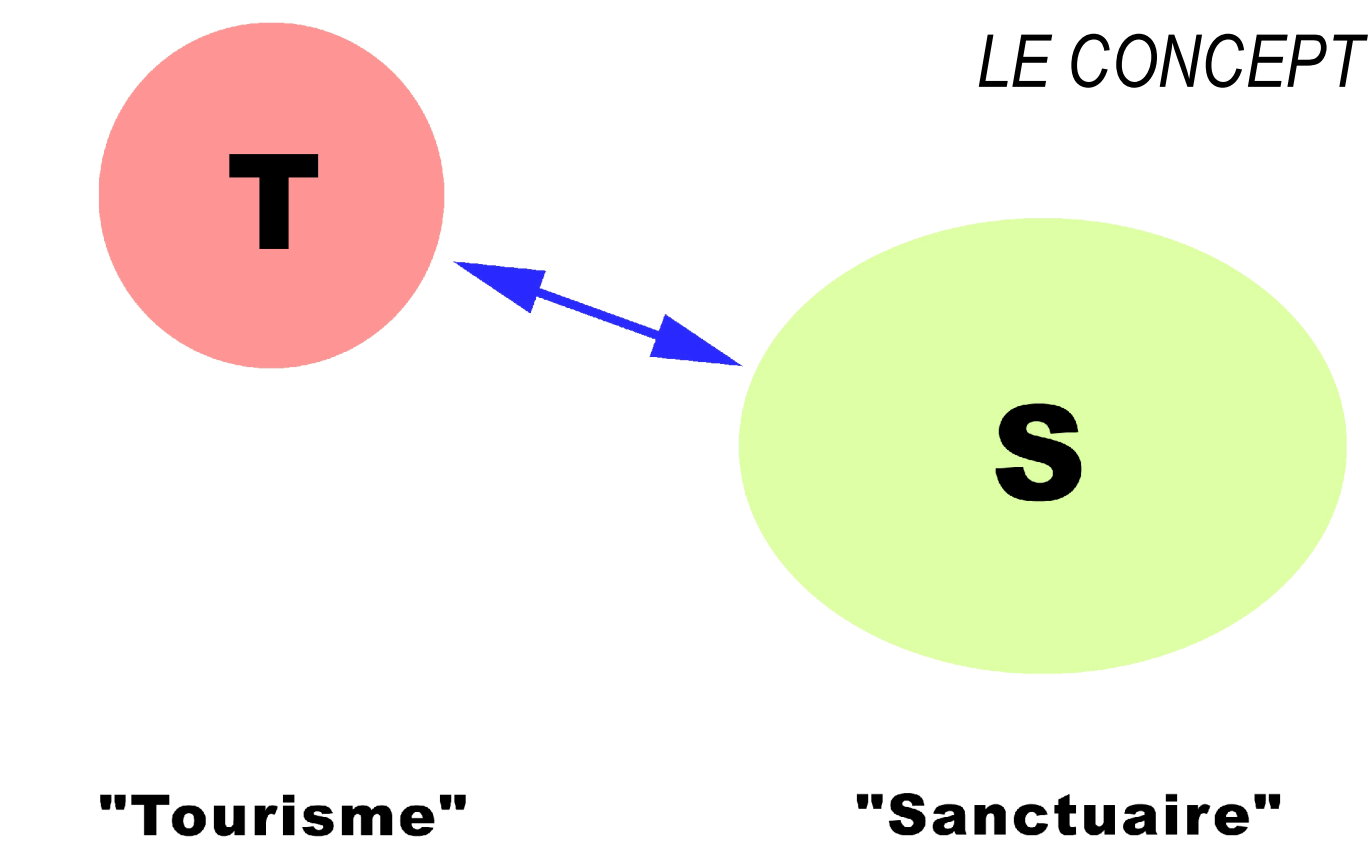
PROVISOIRE

Le plan directeur localisé est composé du présent schéma et d'un texte.
 Ces deux pièces sont indissociables.

Echelle 1:2'500

MEMBRE PLAN	DATE	PROJ.	OP.	FORMAT
RWB Jura SA	07.06.2010	AM	SB	105 x 60

MEMBRE PLAN	DATE	PROJ.	OP.	FORMAT
RWB Holding SA Jura SA	07.06.2010	AM	SB	105 x 60



LEGENDE

- INFRASTRUCTURES ET ACTIVITES TOURISTIQUES**
- Aire d'implantation, destinée à :
 - un bâtiment comprenant un centre d'accueil et un centre d'interprétation
 - un espace d'activités de loisirs, de jeux et de détente
 - un parking centralisé et un parc pour les deux-roues
 - Zone d'activités touristique, hameau de La Theurre
 - Zone de tolérance autour de l'étang
 - Porte d'entrée touristique
 - Sentier du comportement
 - Station de découverte et lieux d'observation
 - Mise en valeur de l'ancien moulin et de la scierie

MOBILITE ET CIRCULATIONS

- Route cantonale existante et maintenue
- Nouvelle route cantonale
- Route cantonale reconverte en piste de mobilité douce
- Piste de mobilité douce existante et maintenue
- Route de desserte
- Parcours "tout public"
- Parcours "nature"
- Itinéraire touristique, piste pour cavaliers
- Itinéraire touristique, chemin de randonnées pédestres et de raquettes à neige
- Itinéraire touristique, piste de ski de fond
- Accès interdit, bordiers autorisés
- Accès technique et de secours
- Arrêt de bus
- Passage sous-voie

NATURE ET PAYSAGE

- Inventaire fédéral des sites marécageux
- Réserve naturelle de l'étang de la Gruère
- Presqu'île de l'étang de la Gruère (œil de la tourbière)
- Barrière naturelle
- Mesure de protection des amphibiens
- Mesure de reconstruction du milieu naturel
- Mesure de gestion du pâturage boisé

FICHES CONCERNES

